

Modernisation des pratiques (Loi 28),
enseignement et formation :
une nouvelle vision à construire

Conséquence à l'adoption de la Loi 28 :
Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives
dans le domaine de la santé mentale et des relations humaines



21 mars 2012
9 h à 17 h
Sheraton Laval



RUIJ Réseau universitaire
intégré jeunesse
Nos connaissances au service des enfants et de leur famille

L'ÉVÉNEMENT

Des représentants de centres jeunesse, de centres de santé et de services sociaux, d'universités, d'ordres professionnels, d'associations professionnelles, d'associations d'établissements (ACJQ, AQESSS), de l'office des professions et des ministères de la santé et des services sociaux ainsi que de l'éducation sont invités à une rencontre sur les enjeux liés à la formation académique, pratique et continue des professionnels dans le contexte de la redéfinition des champs d'exercice professionnels dans le domaine de la santé mentale et des relations humaines.

L'objectif de la journée est de fournir un espace de discussion aux acteurs directement concernés par les changements que le législateur a souhaité lors de l'adoption des actes réservés ou partagés dans l'intervention auprès des jeunes en difficulté et leur famille. Par des discussions pluridisciplinaires et dans un esprit de collaboration, les participants pourront identifier et partager leurs préoccupations ou enjeux au regard de la formation des futurs professionnels et leurs possibles contributions en rapport avec ceux-ci.

LE RUIJ

Le RUIJ est issu de la volonté commune du Centre jeunesse de Québec – Institut universitaire et du Centre jeunesse de Montréal – Institut universitaire qui souhaitent favoriser l'interconnexion et la coopération des personnes intervenant auprès des jeunes et leur famille. L'objectif du RUIJ est de partager des connaissances sur les jeunes en difficulté et de développer une culture axée sur l'amélioration continue de la qualité de la pratique et l'innovation.

Le RUIJ ne dispense pas de services directs à la population, mais offre du soutien aux établissements et aux organisations qui rendent de tels services.

Cet événement est
GRATUIT

Le RUIJ assume les coûts de l'événement. Seuls les frais de transport et d'hébergement seront assumés par les participants.

Date limite pour s'inscrire :

► **17 février 2012**

Cliquez sur ce lien
 pour vous inscrire en ligne.

**Veillez réserver votre chambre d'hôtel.
N'oubliez pas de spécifier
le nom de l'événement
lors de la réservation pour
obtenir un « tarif gouvernemental ».**

IMPORTANT

Hôtel Sheraton Laval

2440, autoroute des Laurentides
Laval (Québec) H7T 1X5
Tél. : 450 687-2440 ou 1 800 325-3535

Pour information

RUIJ
Tél. : 1 888 993-3020
www.ruij.qc.ca

Horaire de la journée

ANIMATRICE



Journaliste indépendante, Ariane Émond est animatrice, intervieweuse et conférencière. Elle est co-fondatrice du magazine féministe d'actualité « La Vie en rose ». Elle a collaboré à de nombreux médias québécois depuis 30 ans. Madame Émond a aussi contribué à une quinzaine de documentaires québécois et remporté plusieurs prix pour son travail en journalisme ou en cinéma.

Son intérêt pour les questions sociales et culturelles va au-delà de son engagement professionnel. Elle anime régulièrement des débats publics sur des enjeux de société.

Madame Émond est marraine de « 60 millions de filles », une jeune fondation publique qui soutient des projets structurants pour aider les filles à avoir accès à l'éducation dans les pays en développement.

8 h

ACCUEIL DES PARTICIPANTS

9 h

MOT DE BIENVENUE

Jean-Marc Potvin

Directeur général,

Centre jeunesse de Montréal – Institut universitaire

Jacques Laforest

Directeur général,

Centre jeunesse de Québec – Institut universitaire

9 h 15

CONFÉRENCE D'OUVERTURE

Sylvain Gagnon

Sous-ministre adjoint,

Direction générale des services sociaux,

Ministère de la Santé et des Services sociaux

La conférence portera sur le sens et la perspective du changement apporté par la Loi sur la modernisation des pratiques, les enjeux pour les établissements du réseau des services aux jeunes en difficulté et ses impacts sur la formation des futurs professionnels.

10 h

PAUSE

10 h 45

ATELIER 1

En groupe de 10 à 12 personnes provenant de divers milieux, les participants sont invités à identifier les préoccupations ou les enjeux liés à la formation des futurs professionnels dans le contexte de la Loi 28 pour chacun des acteurs concernés.

11 h 45

DÎNER

13 h 00

ATELIER 2

Les mêmes groupes de 10 à 12 personnes sont invités à identifier, par rapport aux préoccupations ou enjeux nommés en avant-midi, quelle pourrait être la contribution de chacun des acteurs, quelles modalités de collaboration pourraient être envisagées?

14 h 15

PAUSE

14 h 45

PANEL

Le panel réunira un représentant des centres jeunesse, des centres de santé et de services sociaux, des ordres professionnels, des universités et du ministère de la Santé et des Services sociaux, tous concernés par la Loi sur la modification des pratiques et la formation des futurs professionnels auprès des jeunes en difficulté et leur famille. Les différents représentants réagiront aux enjeux ou préoccupations identifiés et aux contributions ou modes de collaborations envisagées lors des ateliers et répondront aux questions ou commentaires formulés par des intervenants présents au colloque.

Participants :

Lise Bernatchez

Directrice générale,

Centre jeunesse Gaspésie/Les Îles

Pierre Gingras

Directeur des ressources humaines,

Association des établissements de santé et de services sociaux

Gilles LeBeau

Directeur de la planification de la main-d'oeuvre

et du soutien au changement,

Direction générale du personnel réseau et ministériel,

Ministère de la Santé et des Services sociaux

Claude Leblond

Président,

Ordre des travailleurs sociaux et des thérapeutes conjugaux

et familiaux du Québec

Sophie Parent

Directrice de l'école de psychoéducation,

Université de Montréal

16 h 00

PLÉNIÈRE

Les participants sont invités à identifier quelles pourraient être les suites à ce colloque.

16 h 15

MOT DE LA FIN

Jean-Marc Potvin

Directeur général,

Centre jeunesse de Montréal – Institut universitaire

Jacques Laforest

Directeur général,

Centre jeunesse de Québec – Institut universitaire